

Interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne

Atelier public du jeudi 25 avril 2019

CUBNEZAIS

Compte-rendu

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

- Participation : 12 personnes
- Durée : 2h (18h00 – 20h00)
- Objectifs :
 - Présenter les prescriptions et préconisations architecturales et paysagères qui seront intégrées au cahier des charges des constructeurs
 - Présenter les résultats des échanges avec le conseil départemental 33 et les études RTE pour le raccordement à la RD 115 pour le chantier
 - Répondre aux questions et échanger avec les participants sur les thèmes présentés ou tout autre sujet concernant le projet
- Equipe projet RTE présente :
 - Etienne Serres, responsable du projet
 - Marc Chambily, chargé de concertation
 - Janek Liger, en charge de l'appel d'offres « station de conversion »
 - Prestataire étude architecturale et paysagère : Alain Quiot (Terre&Histoire)
- Pour la CNDP : Walter Acchiardi, garant de la concertation

Le support de présentation de la réunion publique a été annexé à ce compte rendu afin de le partager de la manière la plus exhaustive possible.

➤ **LES INTERVENTIONS DE LA SOIREE**

PROPOS INTRODUCTIFS

Etienne Serres présente les différentes séquences de l'atelier qui seront ponctuées de temps d'échanges avec la salle pour permettre à tous de questionner autant que de besoin les intervenants. Deux thèmes sont proposés :

- Présenter les prescriptions et préconisations architecturales et paysagères qui seront intégrées au cahier des charges des constructeurs,
- Présenter les résultats des échanges avec le conseil départemental 33 et les études RTE pour le raccordement à la RD 115 pour l'accès au chantier.

Walter Acchiardi prend la parole et indique que la Commission Nationale du Débat Public vient de publier sur son site internet le rapport qu'il a établi sur le continuum de la concertation au titre de l'année 2018.

Etienne Serres rappelle le calendrier du projet et son avancement. L'étude d'impact touche à sa fin et l'ensemble des dossiers d'autorisation devrait être déposé auprès de l'administration en juin 2019. Après instruction administrative, une enquête publique sera diligentée par une commission d'enquête indépendante en décembre 2019, janvier 2020. Le public sera alors invité à faire part de ses observations sur le projet. Les signatures des Déclarations d'Utilité Publique, de la Concession d'Utilisation du domaine Public Maritime ainsi que l'Autorisation Environnementale sont attendues pour mi 2020.

1) De l'appel d'offres au choix du design de la station de conversion

Pour un tel projet, le maître d'ouvrage ne signe les contrats pour la réalisation du projet que lorsque les autorisations ont été obtenues. Ainsi, afin de pouvoir retenir les meilleurs candidats mi 2020, il a été nécessaire de lancer les appels d'offres dès le mois de décembre 2018. Trois entreprises ont été retenues pour concourir pour la station de conversion. Le cahier des charges leur sera transmis en mai 2019.

L'appel d'offre pour la station de conversion est basé sur la mieux-disance, qui comprend une note économique, mais aussi des critères techniques, architecturaux et paysagers. Le maître d'ouvrage retiendra l'entreprise mieux-disante mi 2020. Cette dernière devra proposer deux projets architecturaux et paysagers différenciés. La municipalité et les habitants de Cubnezais seront alors invités à participer au choix final entre ces deux projets, selon des modalités qui restent à préciser.

Comme prévu lors du dernier atelier, RTE présente ce jour le contenu architectural et paysager de ce cahier des charges.

La présentation figure en annexe.

2) Le cahier des charges « Architectural et Paysager » de la station de conversion

Alain Quiot, (Terre&Histoire), présente le cahier des charges « Architectural et Paysager » de la station de conversion. Ce cahier des charges exprime les exigences de RTE en matière architecturale et paysagère. Il intègre les résultats des études menées par Terre&Histoire, le travail réalisé par l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage ainsi que les échanges issus des ateliers thématiques.

Ce cahier des charges contient des prescriptions et des préconisations. Les prescriptions sont des obligations à respecter par les entreprises pour que leurs offres soient jugées recevables, les préconisations sont des orientations qui participent à la mieux disance.

La présentation figure en annexe.

3) Accès à la station de conversion

Marc Chambily présente les résultats des échanges avec le conseil départemental de Gironde concernant l'accès au chantier. Après études par le Centre routier de Blaye du Conseil Départemental de la Gironde, il ressort que l'accès Sud est difficilement réalisable et que l'accès Nord est à privilégier.

En conséquence, seul l'accès Nord est retenu dans le cahier des charges et il fera l'objet de prescriptions : Préservation du patrimoine boisé enveloppant l'accès, création de merlons protecteurs et de fossés de pied, tracé masquant visuellement la zone de chantier depuis la RD 115.

Enfin, pour faire suite aux échanges tenus lors de l'atelier précédent, RTE a étudié la possibilité de déposer l'accès chantier à l'issue de ce dernier et confirme que l'accès pérenne à la station de conversion se fera depuis le poste existant. L'accès chantier sera donc déposé et les terrains remis en état.

Marc Chambily présente l'itinéraire d'approvisionnement proposé par le CD 33. Ce dernier évite le bourg de Cubnezais comme prévu. Néanmoins, il doit être affiné car il emprunte des voiries communales.

La présentation figure en annexe.

➤ LES TEMPS D'ÉCHANGES

Au cours de la présentation sur le cahier des charges « Architectural et Paysager » de la station de conversion, les personnes présentes à l'atelier ont pu demander des précisions ou compléments :

- sur la maîtrise foncière des merlons et leur entretien :

L'équipe RTE précise que les merlons pourront se situer soit sur des terrains RTE, qui en assurera donc la gestion au titre de propriétaire, soit, sur des terrains tiers (communaux, privés...). Dans ce dernier cas, des conventions seront à établir entre RTE et le tiers concerné pour en assurer la gestion dans la durée.

- sur la date de mise en place des merlons :

Comme indiqué par Alain Quiot, il est intéressant d'un point de vue à la fois économique mais aussi environnemental de limiter les rotations de camions lors de la phase de création de la plateforme pour l'évacuation des terres. Les merlons seront donc créés dès le début du chantier et seront immédiatement végétalisés.

- sur le type de végétation utilisée pour les merlons et la vitesse de croissance des végétaux :

La végétation utilisée sera essentiellement locale. Il est visé une hauteur de la végétation arborée de l'ordre de 5 m au bout de 5 ans.

- Des habitants du hameau de Manon s'inquiètent des conséquences de la présence de la station de conversion en vue directe sur la valeur de leur maison :

RTE a bien conscience de l'impact visuel que pourraient avoir ces ouvrages et cherche à le réduire au strict minimum.

Concernant la valeur patrimoniale, le sujet est effectivement un point d'attention qui est ressorti des précédentes réunions avec les habitants de Cubnezais. Un dispositif équivalent existe pour indemniser le « préjudice visuel » en cas de création d'une ligne aérienne de tension supérieure à 225kV. Une commission indépendante de RTE est constituée par le préfet pour estimer cette moins-value (notaires, experts fonciers ...) et RTE verse les indemnités évaluées par la commission. Néanmoins, elle ne prendra en compte que l'impact de la création de la station de conversion et non le poste existant. Si le travail de réduction de l'impact visuel a été bien réalisé, ce qui est l'objectif de l'équipe projet, le préjudice résiduel devrait être minime.

- M. Acchiardi demande de bien préciser à quel moment les habitants et la municipalité seront consultés sur le projet architectural et si un jury sera constitué pour le choix du candidat retenu :

L'équipe RTE précise que le choix du candidat se fera sur un ensemble de critères économiques, techniques et environnementaux par le maître d'ouvrage, qui

s'entourera des compétences nécessaires pour évaluer les offres. A ce stade, aucun jury n'est prévu. Ce n'est que dans un second temps, une fois que le choix du fournisseur aura été fait et le contrat signé que la municipalité et les habitants de Cubnezais seront invités à participer au choix final entre deux projets, selon des modalités qui restent à préciser.

Concernant l'accès à la station de conversion :

- L'itinéraire présenté est-il l'itinéraire définitif ? :

RTE précise que l'itinéraire privilégié fourni par le CD 33 reste à affiner. En effet, il semble emprunter des voiries communales. En outre, la tenue mécanique du Pont situé à Perrot Bichon nécessite une attention particulière pouvant déboucher sur des prescriptions techniques (feu de régulation pour passer bien au milieu du pont, ...). Un rebouclage avec le CD 33 sera donc nécessaire.

Le transport des transformateurs (7 transformateurs selon toute vraisemblance) fera l'objet d'un itinéraire spécifique.

M. le Maire indique qu'il sera particulièrement attentif aux conditions de transport suite à de mauvaises expériences passées. Il prend note de l'engagement de RTE à déposer l'accès chantier au profit d'un accès pérenne par le poste existant.

- Pourquoi alors ne pas utiliser l'accès par le poste existant pour le chantier ? :

RTE précise que le poste de Cubnezais est classé PIV (poste d'intérêt vital) pour la sécurité du système électrique. A ce titre les accès y sont très réglementés et par exemple, toute personne qui doit y pénétrer fait l'objet d'une enquête de gendarmerie préalable. C'est pourquoi il n'a pas été envisagé de créer un accès pour le chantier depuis le poste existant, vu le nombre d'intervenants et de livraisons à effectuer.

LE MOT DE LA FIN

Etienne Serres remercie les participants à l'atelier.

Il indique qu'une réunion publique est prévue fin juin une fois les dossiers administratifs déposés pour informer le public sur l'enquête publique à venir.

Hors réunion : La réunion publique aura lieu à Saint Laurent d'Arce le 26 juin.

Interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne
Compte-Rendu de l'atelier public du 25 avril 2019 à Cubnezais





Atelier public
« station de conversion »
Projet d'interconnexion électrique golfe de Gascogne
Cubnezais – 25 avril 2019

1

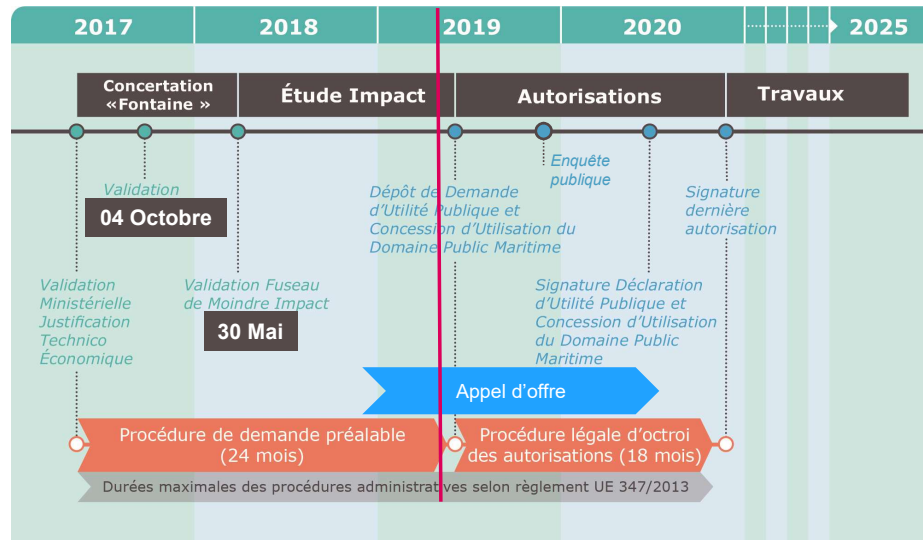


Avancement du projet

2



Le calendrier du projet et son avancement



3

3



2

De l'appel d'offre au choix du design au de la station de conversion

4



Rappel

Le projet fait l'objet de plusieurs appels d'offres européens pour ses composantes principales (stations de conversion et câbles). Le choix des contractants ne sera donc arrêté qu'à l'issue de cette phase et les contrats signés après obtention des principales autorisations administratives en France et en Espagne, en particulier l'obtention des Déclarations d'utilité publique.

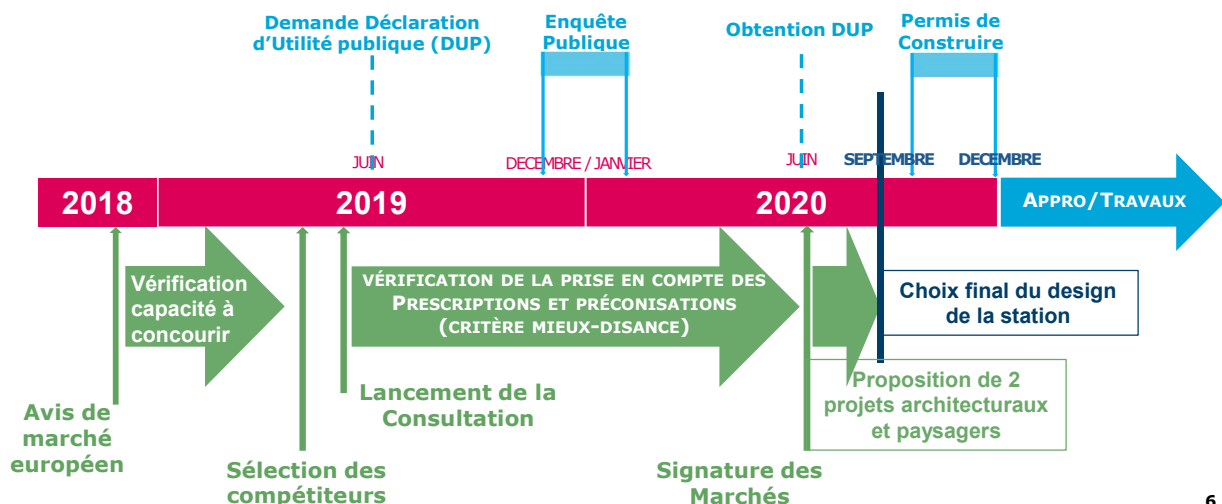
Les détails de la station de conversion, qui fera l'objet d'un Permis de Construire, sont fortement dépendants de la technologie du constructeur retenu.

5

5



Déroulement de l'Appel d'Offres et choix final du design de la station de conversion



6

6



3

Cahier des charges « Architectural et paysager »

7

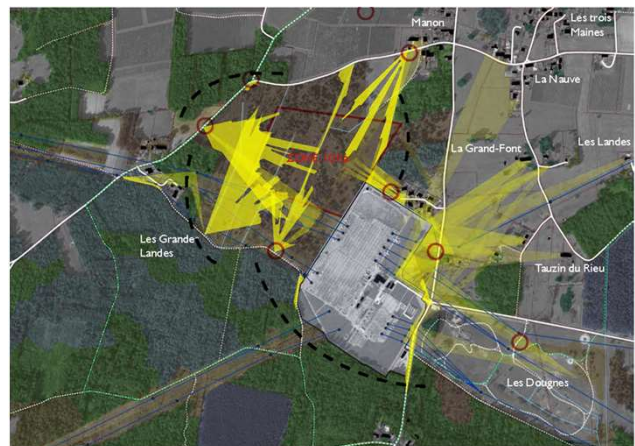
Rte

Objectifs du cahier des charges



Exprimer les exigences en matière architecturale et paysagère:

- **Prescriptions => ce qui est impératif (participe à la recevabilité)**
- **Préconisations => orientations à donner au projet architectural (participe à la mieux disance)**

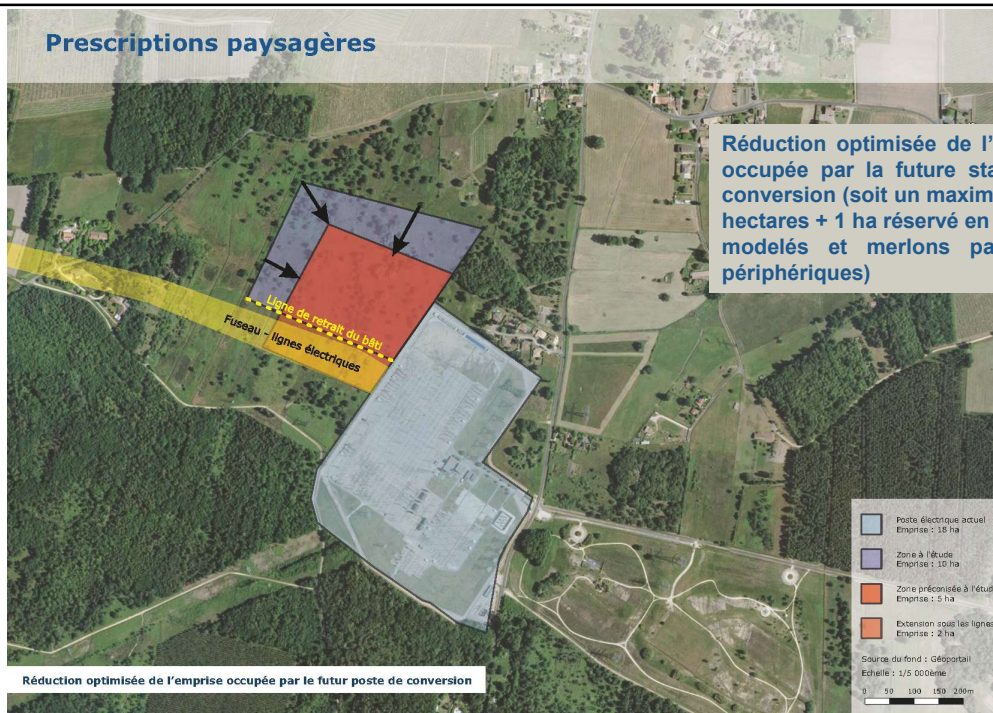


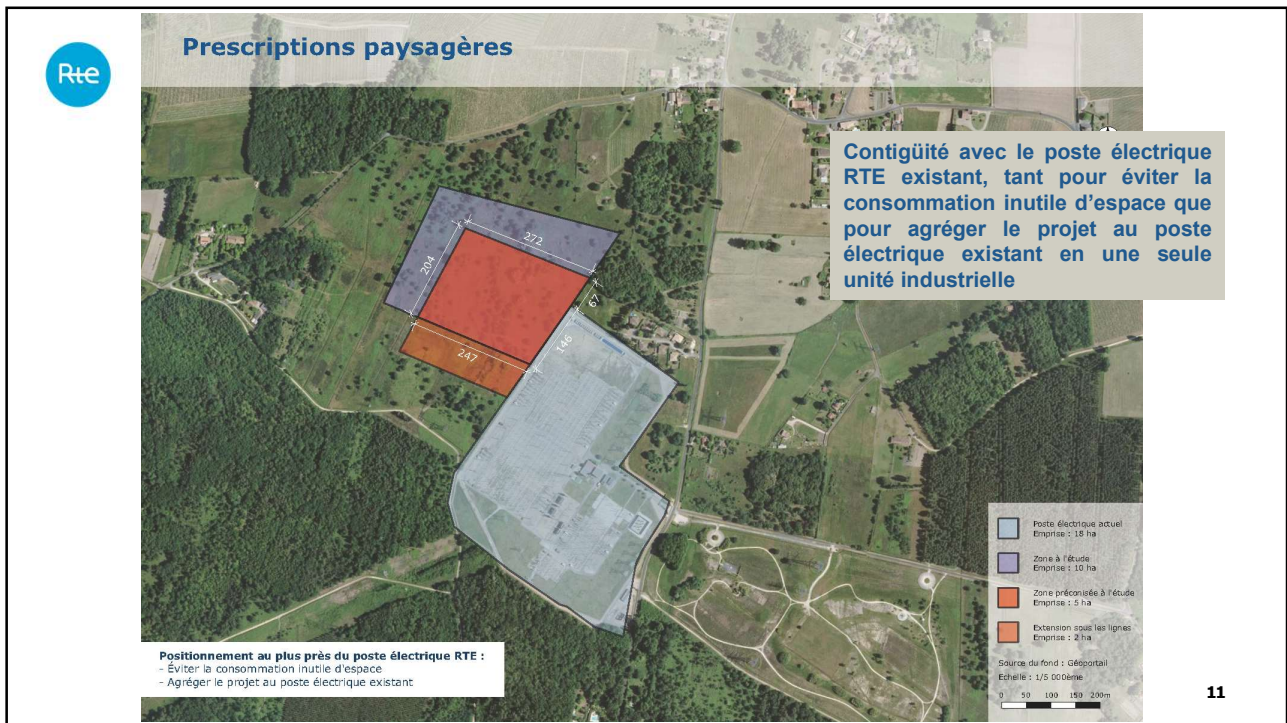
8

8

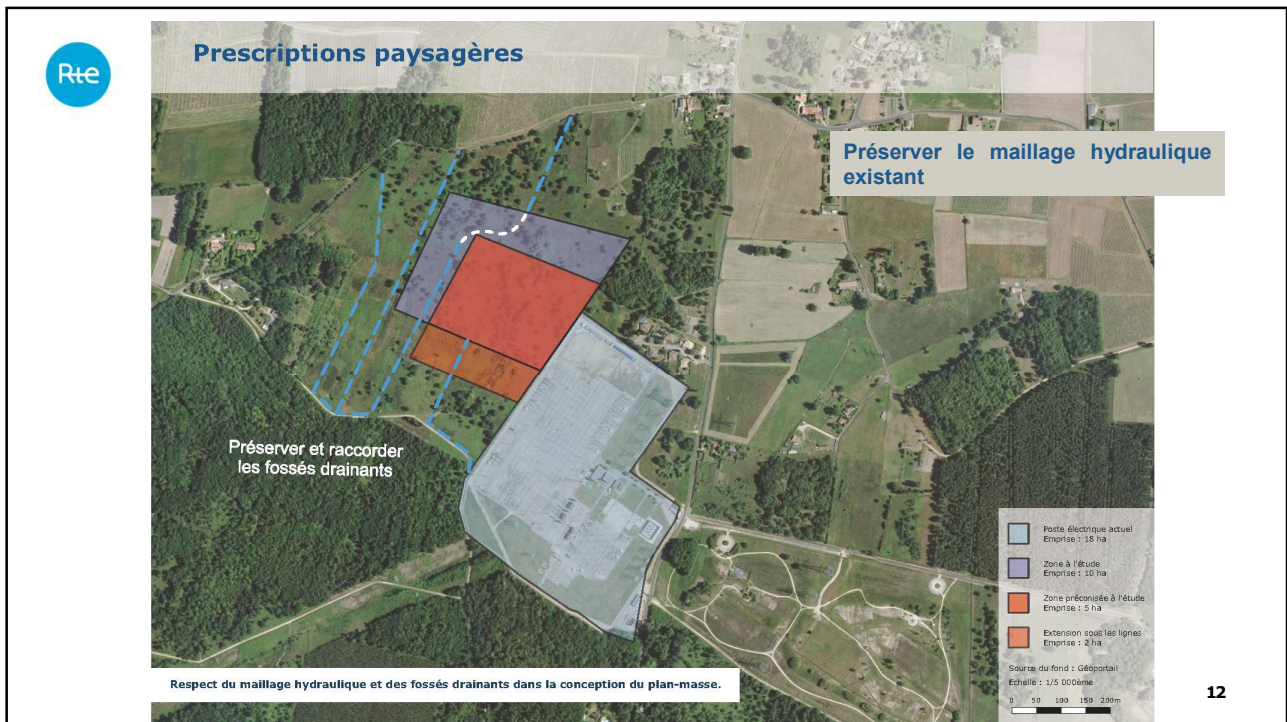
Prescriptions « Architecturales et paysagères »

Prescriptions paysagères

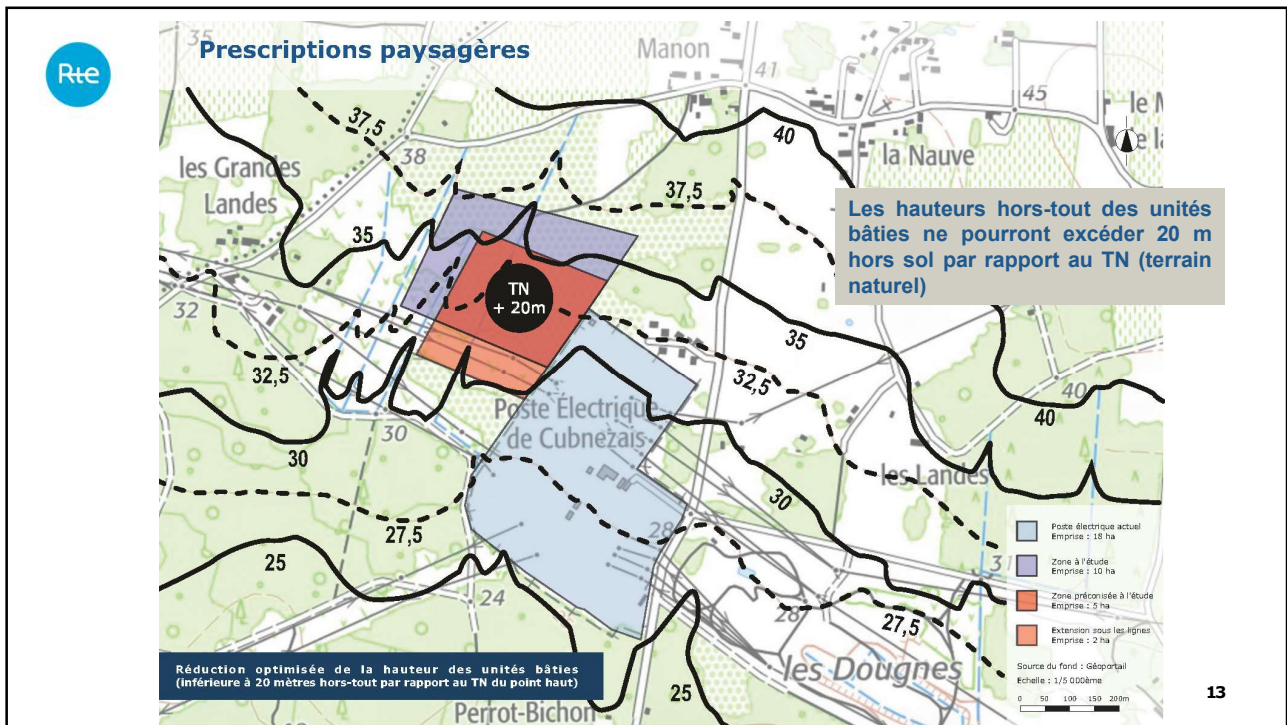




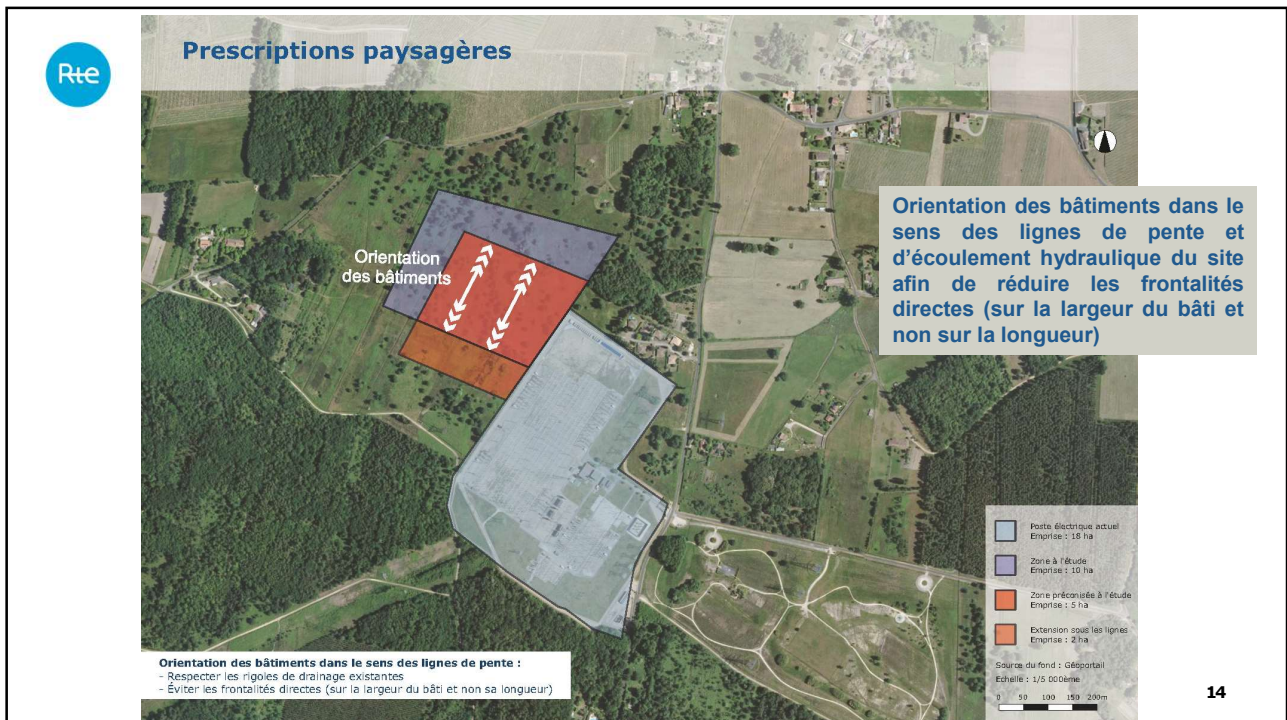
11



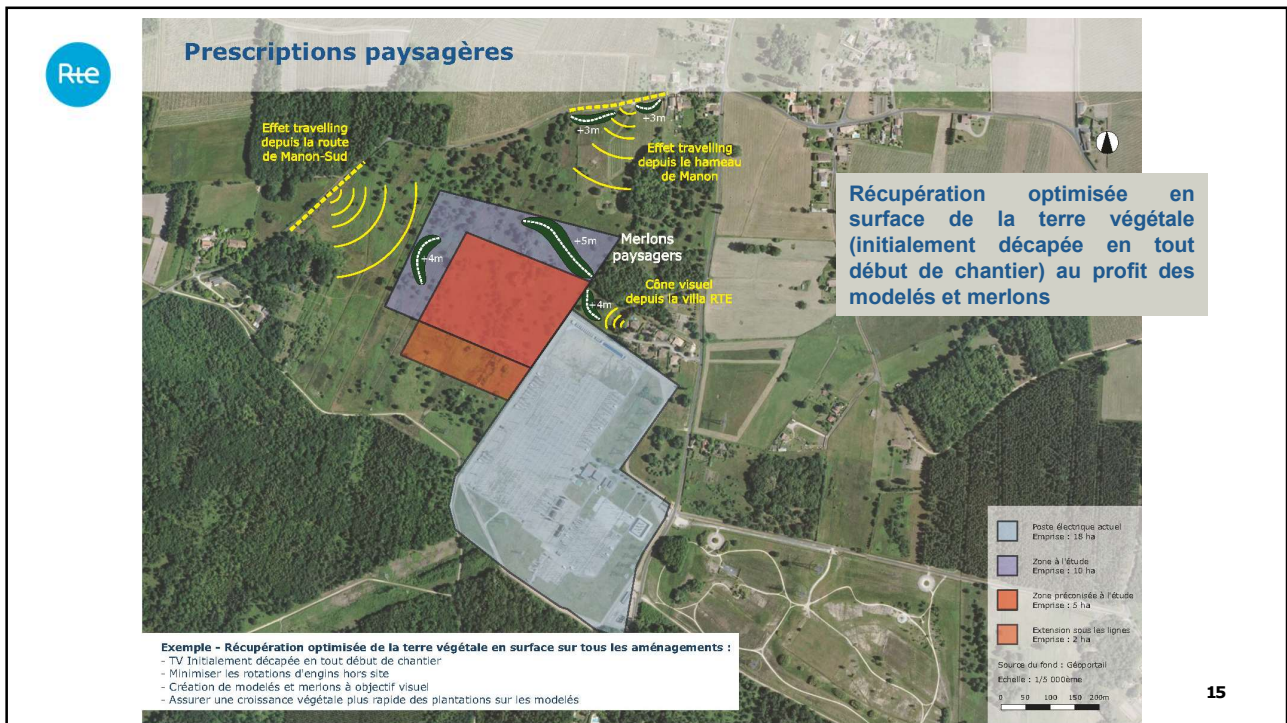
12



13



14



15

Préconisations « Architecturales et paysagères »

16

16

Préconisations architecturales et paysagères

- Fractionnement des surfaces et volumes perçus de l'extérieur
- Mise en œuvre de peaux architectoniques
- Animation des volumes créés, sous forme de maillages ou treillages.



Tisséo - Site de Langlade - Toulouse




Tisséo - Site de Langlade - Toulouse



PSEM Sud-Aveyron



Chai Cheval Blanc - Saint-Émilion

17

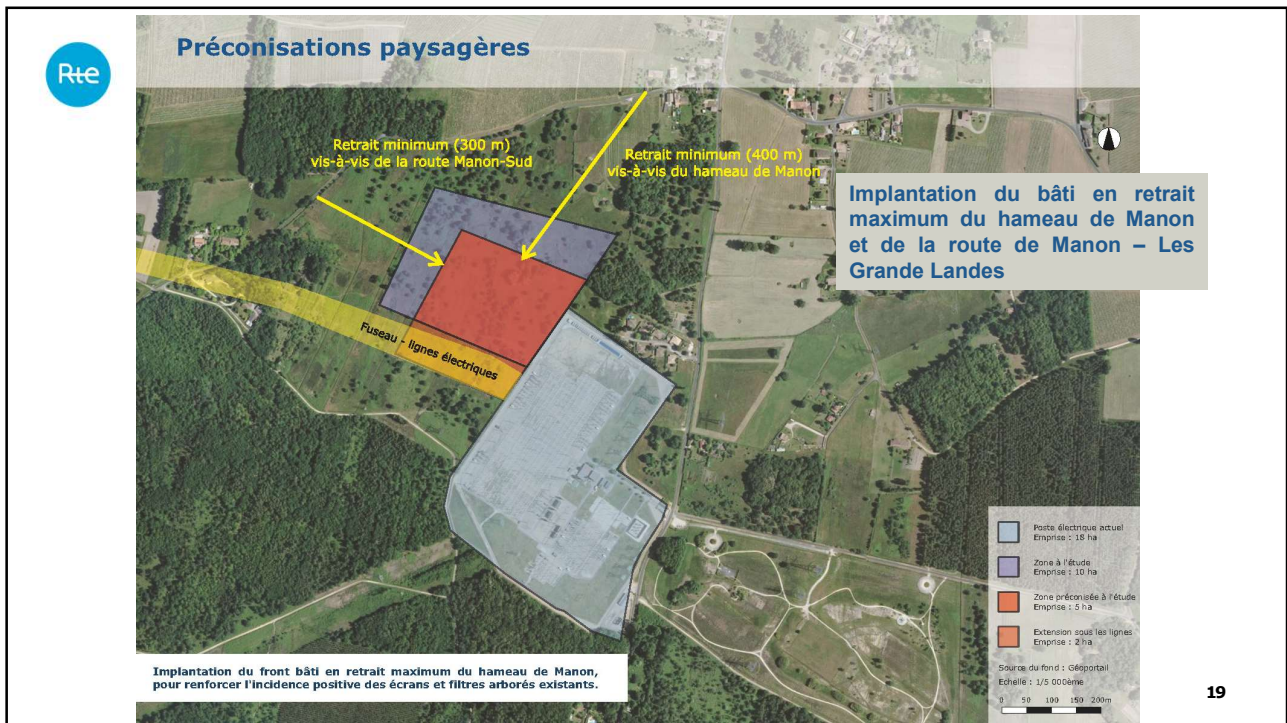
17

Préconisations architecturales et paysagères

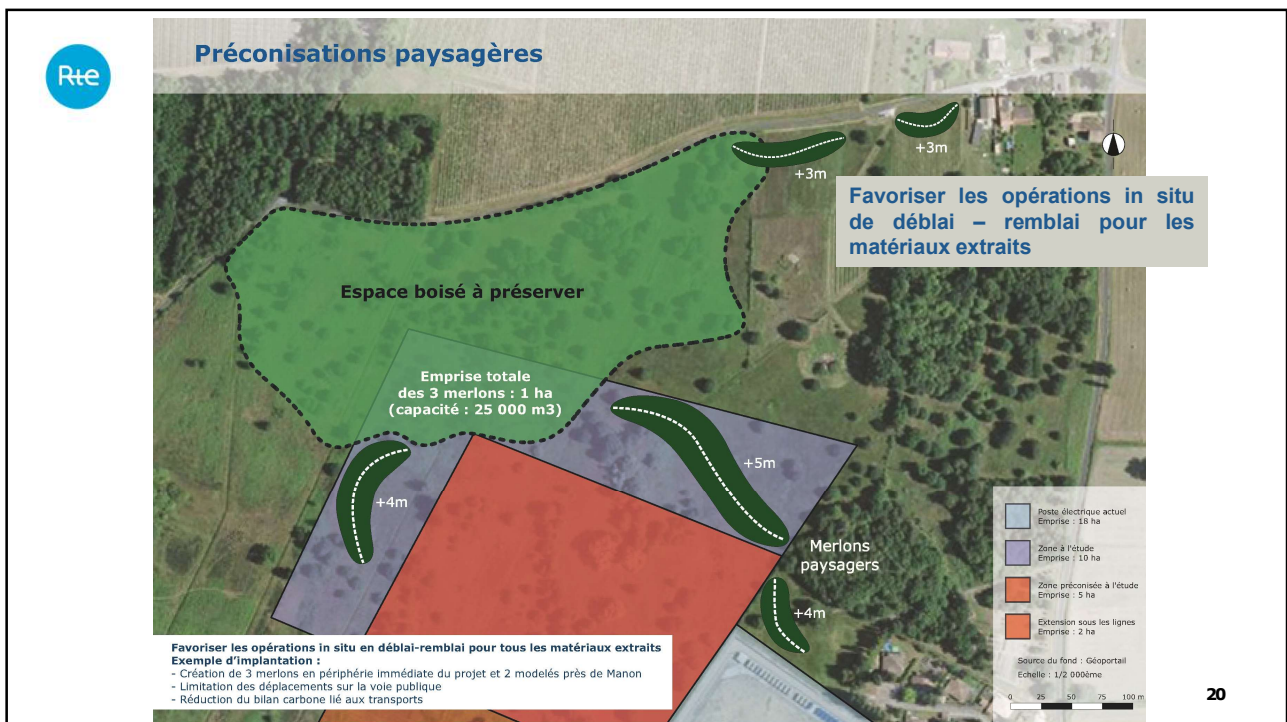
	RAL 7005	431	59 46 49 14	6d7270
	RAL 7010	5477	65 54 56 30	565957
Nuancier Bardage industriel	RAL 7011	5477	70 55 50 26	525a60
Prise en compte de la couleur :	RAL 7022	465	14 29 65 0	464644
- Respect du Nuancier RAL du CAUE de la Gironde	RAL 7031	445	69 50 46 17	5b686f
- Intégration chromatique dans le paysage	RAL 7039	431	56 49 55 19	6d6b64
- Valorisation architectonique des éléments visibles	RAL 7043	446	68 56 55 32	505455
- Sélection de produits innovants (variations colorées, pigmentations...).	RAL 8015	175	37 83 77 49	5a2e2a
	RAL 3007	4975	46 82 67 65	402226
	RAL 8017	497	48 72 71 60	45302b

18

18



19



20

Rte

Préconisations paysagères

Trait de coupe

Coupe du merlon principal Exemple

Préconisations paysagères

Palette végétale

<p>Partie haute des merlons : Végétation arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alisier torminal - Sorbus torminalis • Alisier domestique - Sorbus domestica • Bouleau verrucosus - Betula pendula • Chêne liège Occidental - Quercus suber 'Occidentalis' • Chêne pédonculé - Quercus robur • Chêne vert - Quercus ilex • Chêne tauzin - Quercus pyrenaica • Frêne commun - Fraxinus excelsior 	<p>Partie basse des merlons : Végétation arbustive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arbrusier - Arbutus unedo • Bruyère arborecente - Erica erigena • Bruyère cendrée - Erica cinerea • Cornouiller sanguin - Cornus sanguinea • Genêt à balais - Cytisus scoparius • Nerprun purgatif - Rhamnus cathartica • Noisetier - Corylus avellana • Troène commun - Ligustrum vulgare • Sureau noir - Sambucus nigra
---	--

Composer une palette végétale adaptée au site :
 - Absence d'essences ornementales d'effet artificiel, réduisant la faculté d'intégration paysagère
 - Eviter la plantation de Pins maritimes (risque d'abattage en cas de tempête)
 - Plantation aléatoire (pas de tracés rectilignes) et mélange volontaire des végétaux pour assurer une meilleure insertion

Rte

Préconisations paysagères

Palette végétale

<p>Partie haute des merlons : Végétation arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alisier torminal - Sorbus torminalis • Alisier domestique - Sorbus domestica • Bouleau verrucosus - Betula pendula • Chêne liège Occidental - Quercus suber 'Occidentalis' • Chêne pédonculé - Quercus robur • Chêne vert - Quercus ilex • Chêne tauzin - Quercus pyrenaica • Frêne commun - Fraxinus excelsior 	<p>Partie basse des merlons : Végétation arbustive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arbrusier - Arbutus unedo • Bruyère arborecente - Erica erigena • Bruyère cendrée - Erica cinerea • Cornouiller sanguin - Cornus sanguinea • Genêt à balais - Cytisus scoparius • Nerprun purgatif - Rhamnus cathartica • Noisetier - Corylus avellana • Troène commun - Ligustrum vulgare • Sureau noir - Sambucus nigra
---	--

Composer une palette végétale adaptée au site :
 - Absence d'essences ornementales d'effet artificiel, réduisant la faculté d'intégration paysagère
 - Eviter la plantation de Pins maritimes (risque d'abattage en cas de tempête)
 - Plantation aléatoire (pas de tracés rectilignes) et mélange volontaire des végétaux pour assurer une meilleure insertion

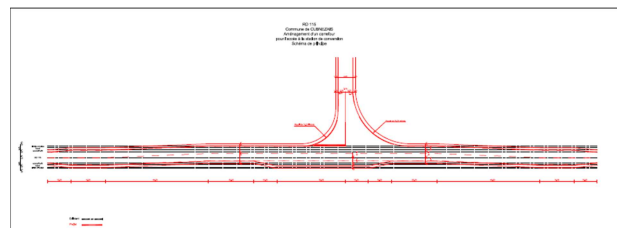
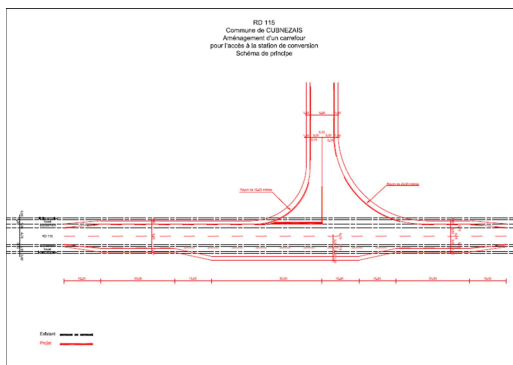


Accès pour la station sur le site de Cubnezais

23



Raccordement du chantier sur la RD 115



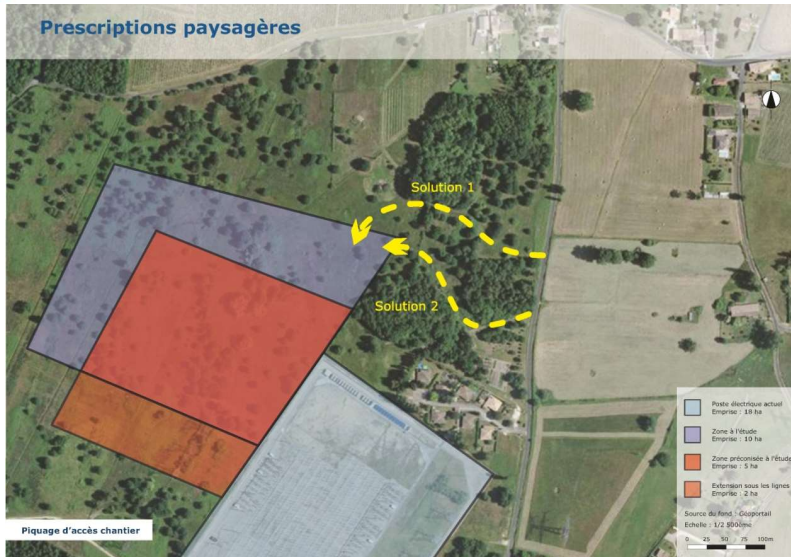
Conclusion du Conseil Départemental 33:

Au vu de ces esquisses, la réalisation d'un tel aménagement au niveau de l'accès sud paraît difficilement réalisable, l'accès nord est donc à privilégier.

24

24

Raccordement du chantier sur la RD 115



- préservation du patrimoine boisé enveloppant l'accès
- merlons latéraux protecteurs, fossés de pied,
- tracé masquant visuellement la zone de chantier depuis la RD 115

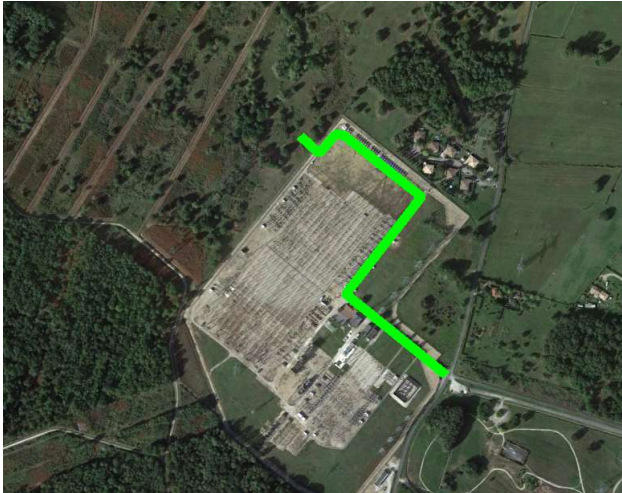
Itinéraire d'approvisionnement

⇒ Confirmation par le CD 33 de pouvoir éviter le centre bourg de CUBNEZAIS





Accès définitif à la station de conversion (pour l'exploitation et la maintenance)



- L'accès pour l'exploitation et la maintenance de la station de conversion se fera par l'entrée contrôlée du poste actuel en reconstruisant des pistes de circulation existantes
- L'accès chantier pourra être déposé et les terrains remis en état

27